

G A R A N T I E B A N C A I R E

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Facil'bail permet de remplacer le dépôt de caution d'un locataire auprès de son bailleur par une garantie bancaire. Les immobilisations de départ sont limitées pour améliorer les conditions de démarrage du projet.

La garantie est mise en place par la banque qui dispose d'une contre-garantie à 70 % donnée par FAG.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Toute entreprise ou association éligible au Fonds de Cohésion Sociale, en phase de création ou lors de la prise d'un nouveau bail.

Facil'bail intervient obligatoirement en complément d'une garantie FAG sur un crédit moyen terme.

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- Dépôt d'une demande auprès du fonds de garantie de votre région (cf. liste sur www.franceactive.org)
- Validation de l'accord par le bailleur et par la banque
- Instruction de la demande et décision en même temps que les autres concours financiers sollicités

Le fonds de garantie Facil' Bail est abondé par le Fonds de Cohésion Sociale et les régions



QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

LA GARANTIE BANCAIRE :

Octroyée par la banque au bailleur pour couvrir les risques de défaillance du locataire. Elle est généralement limitée à un nombre de mois de loyer.

LA CONTRE-GARANTIE DE FAG

Montant :
Jusqu'à 10 000 €
Maximum de 70 % du montant de la garantie bancaire.

Durée :
Jusqu'à 60 mois.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES

La banque peut prendre une garantie complémentaire (caution, nantissement d'un compte-titre), dans la limite d'un cumul de 100 % du montant de la garantie.

VOTRE INTERLOCUTEUR



LOIRE ACTIVE
FINANCIER SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

Maison de l'emploi et de la formation
18, avenue Augustin Dupré – 42000 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 01 34 86 – Fax : 04 77 01 34 85
matthieu.gevertz@loireactive.org
SIRET : 52420057300011 – APE : 8899B

*Contact : M.GEVERTZ – Chargé de mission
financement de la TPE*

La garantie FAG est gérée par France Active Garantie (FAG), société financière agréée par le Comité des Etablissements de Crédit, filiale de l'association France Active. Elle propose des garanties de crédits bancaires aux personnes sans emploi ou en situation de précarité économique qui souhaitent créer leur entreprise et aux entreprises solidaires et associations d'utilité sociale.

